

Montréal, le 15 janvier 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
800, boul. de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

OBJET : Demande du Transporteur afin de faire déclarer provisoires à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs des services de transport (Dossier R-4246-2023)

Cher confrère,

Vous trouverez ci-joint, la demande de renseignements n^o 1 que la Régie de l'énergie (la Régie) transmet au Transporteur dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Les réponses à cette demande de renseignements devront être transmises à la Régie **au plus tard le 18 janvier 2024 à 12 h.**

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

p. j.